

Image not found or type unknown



Ai souscrit une sécurité famille en 2000

Par **Isajanko**, le **02/04/2015** à **14:25**

Bonjour,rnJ,ai souscrit une sécurité famille en 2000. Après un AVC en 2009, il refuse de m indemniser suis en invalidité catégorie 2 et pas 3. Pourtant quand j ai signé ce contrat, ils m ont bien dit qu après un accident ou autre , ça me protégerait ainsi que ma famille .ils n ont jamais parle de catégorie .

Par **chaber**, le **02/04/2015** à **15:19**

bonjourrnndifficile de vous répondre sans connaître les conditions générales de votre contrat, notamment sur les taux d'invalidité couverts. Relisez votre contrat